

SCP SIBRAN – CHEENNE – DIEBOLD – SIBRAN-VUILLEMIN

Huissiers de Justice Associés

JARDIN

Huissier de Justice Salariée

28-30, avenue de la République – BP 107

92124 MONTROUGE Cedex

Tél. 01 46 56 83 33

www.huissier-montrouge.com

Ligne constat 24h/24h : 0820 20 44 46

Compétence Nationale

PREMIERE EXPEDITION

**PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION EN MATIÈRE DE
SAISIE-IMMOBILIÈRE**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

ET LE VINGT-ET-UN JUIN

À LA REQUÊTE DE :

La CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE ÎLE-DE-FRANCE,
Société Anonyme au capital de 1 157 868 380 euros, immatriculée au
Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro
382 900 942 et dont le siège social est sis à PARIS 1^{er} arrondissement,
19, rue du Louvre,

LAQUELLE M'A FAIT EXPOSER :

- Que la requérante poursuit par voie de saisie immobilière Monsieur Marc Edmond SPORTES, demeurant 102, avenue du Maréchal Leclerc, BOURG-LA-REINE, Monsieur René SPORTES, demeurant 20, rue Charles Michel, à BAGNEUX et Madame Jeanne DARMONT épouse SPORTES, demeurant 20, rue Charles Michel, à BAGNEUX.

- Qu'un commandement aux fins de saisie-immobilière leur a été délivré le 25 avril 2018, par acte du ministère de Maître Pascal CHEENNE, huissier de justice au sein de la SCP SIBRAN-CHEENNE-DIEBOLD-SIBRAN-VUILLEMIN, huissiers de justice associés, en résidence à MONTRouGE, 28-30, avenue de la République, concernant un bien immobilier situé à BAGNEUX (HAUTS-DE-SEINE), 143, rue des Meuniers, troisième étage droite en sortant de l'ascenseur,
- Qu'en suite d'un précédent passage en date du 5 juin 2018, aux termes duquel j'ai constaté que les locaux étaient loués à une tierce personne, mais que cette personne n'était pas présente, une requête a été déposée par la requérante auprès du Tribunal de Grande Instance de NANTERRE, afin d'être autorisé à pénétrer dans les lieux,
- Qu'une ordonnance sur requête a été rendue le 11 juin 2018, m'autorisant à pénétrer dans les lieux, assistée de deux témoins et/ou de la force publique.
- Que j'ai appris, parallèlement, que le bien était en vente au sein d'une agence immobilière (GUY HOCQUET), à BAGNEUX.
- Que j'ai pris attache avec cette agence qui m'a confirmé être porteuse des clés dudit logement.
- Que suite au commandement aux fins de saisie-immobilière, la requérante me demande de me rendre sur place, à l'effet de dresser un procès-verbal de description des lieux saisis au vue de la vente.

DÉFÉRANT À CETTE RÉQUISITION,

JE, CAROLINE JARDIN, HUISSIER DE JUSTICE SALARIÉE DE LA SCP PIERRE JEAN SIBRAN - PASCAL CHEENNE - RENAUD DIEBOLD et VÉRONIQUE SIBRAN-VUILLEMIN, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS PRÈS LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE, EN RÉSIDENCE A 92120 MONTRouGE, 28-30, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE, SOUSSIGNÉE,

Me suis rendue ce jour, **VINGT-ET-UN JUIN DEUX MILLE DIX-HUIT, à 14H30,** à BAGNEUX (HAUTS-DE-SEINE), 143, rue des Meuniers, troisième étage, porte droite en sortant de l'ascenseur, où là étant, en présence de :

- Monsieur Pascal RAYNES, BIVP au Commissariat de Police de BAGNEUX,
- Monsieur POTIER Jean-François, représentant la Société AGA.GEO, expert chargé d'effectuer les diagnostics légaux,

J'ai procédé aux constatations suivantes :

Arrivée sur place, Monsieur LACONME Jimmy, représentant l'agence GUY HOCQUET, est présent. Celui-ci détient les clés du logement et accepte d'ouvrir la porte palière afin d'éviter d'abimer la serrure.

LOGEMENT

Le logement se situe au troisième étage, à droite en sortant de l'ascenseur.

Il est constitué d'une entrée, une cuisine, un séjour, deux chambres, une salle de bain et des sanitaires.

L'entrée

Le sol est doublé d'un parquet flottant, en bon état.

Les murs et le plafond sont peints. La peinture a été repeinte à l'état neuf.

Un tableau électrique est disposé dans l'entrée.



À droite depuis l'entrée, une porte ouvre sur un débarras ne présentant aucun désordre et repeint.

La cuisine

Face à la porte d'entrée, une porte vitrée repeinte, en bon état, ouvre sur la cuisine.

Le sol est doublé d'un carrelage jointoyé, en bon état.

Les murs sont doublés d'une toile de verre qui a été repeinte.

Le plafond a également été repeint.

Dans cette cuisine se trouve un évier en émail, avec robinet-mitigeur eau chaude/eau froide.

En allège de l'évier, un placard à deux portes battantes repeintes est disposé.

Cette pièce est éclairée et aérée par une fenêtre à double vantail, en bon état, ne présentant aucun désordre à l'actionnement.

Un volet roulant équipe cette menuiserie, en état de fonctionnement.



Le séjour

À gauche depuis l'entrée, une double porte, repeinte à neuf, vitrée, ouvre sur le séjour.

Le sol est doublé d'un parquet flottant, en bon état.

Les murs sont repeints, ainsi que le plafond.

Cette pièce est éclairée et aérée par un châssis vitré fixe et une fenêtre à double vantail, ne présentant aucun désordre à l'actionnement.

Un volet roulant équipe cette menuiserie, en état de fonctionnement.



Sas

Une porte ouvre ensuite sur un sas qui dessert les deux chambres, les sanitaires et la salle de bain.

Au sol de ce sas, un parquet flottant, en bon état.

Les murs et le plafond sont repeints, à l'état neuf.

Première chambre à droite

On y accède en empruntant une porte repeinte, ne présentant aucun désordre.

Le sol est doublé d'un parquet flottant, en bon état.

Les murs ont été repeints, ainsi que le plafond.

La pièce est éclairée et aérée par un châssis vitré et une fenêtre à double vantail, en bon état.

Un volet roulant équipe cette menuiserie, en état de fonctionnement.

Cette chambre donne sur la rue.



Deuxième chambre

On y accède en empruntant une porte repeinte, ne présentant aucun désordre.

Le sol est doublé d'un parquet flottant, en bon état.

Les murs ont été repeints, ainsi que le plafond.

La pièce est éclairée et aérée par un châssis vitré et une fenêtre à double vantail, en bon état.

Un volet roulant équipe cette menuiserie. Il n'est pas en état de fonctionnement.

Cette chambre donne sur la rue.



Les sanitaires

On y accède en empruntant une porte à un battant, en bon état.

Le sol est doublé d'un carrelage jointoyé, en bon état.

Les murs et le plafond sont repeints.

La cuvette des toilettes est entartrée.



La salle de bain

On y accède en empruntant une porte à un battant, en bon état.

Le sol est doublé d'un carrelage rejointoyé, de couleur rouge, ne présentant aucun désordre et en bon état.

Les murs ont été repeints, ainsi que le plafond.

Je constate que cette salle de bain est équipée d'une baignoire, avec robinet-mélangeur eau chaude/eau froide. Celle-ci est entartrée.

Présence d'un lavabo avec robinet-mélangeur eau chaude/eau froide.

Cette pièce ne comporte pas de fenêtre.



CAVE

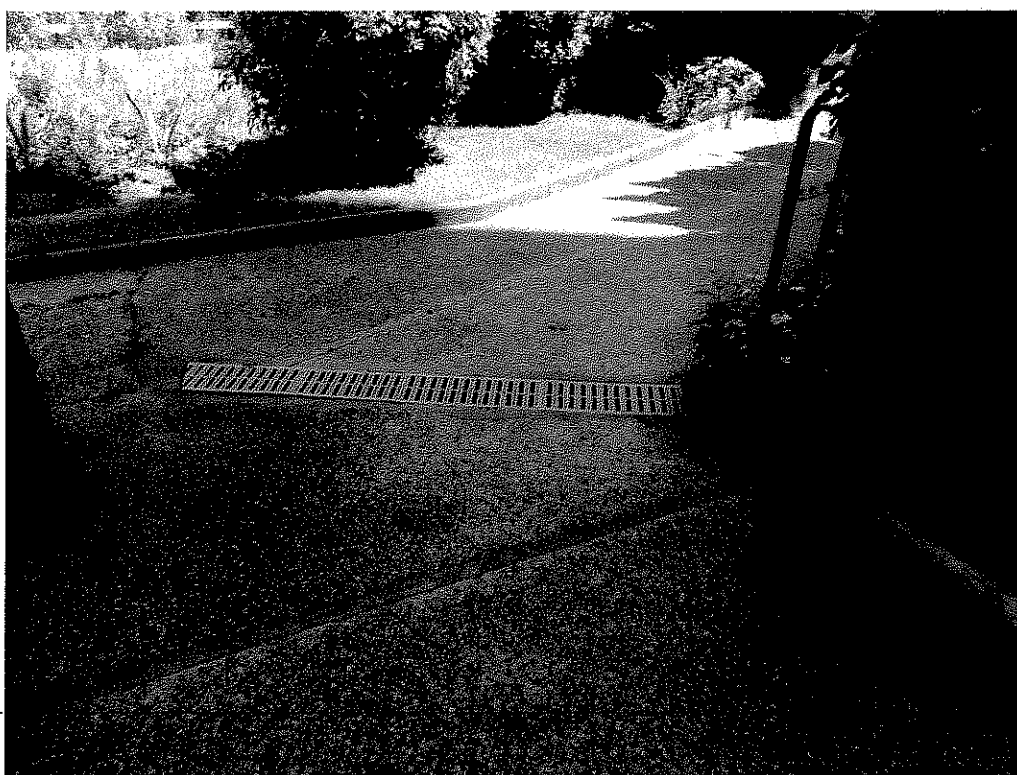
Une cave n°19 est également existante.

Celle-ci n'a pu être visitée.

PARTIES COMMUNES

L'accès à la résidence se fait en franchissant un portillon, suivi d'un passage en bon état.

Des espaces verts entretenus sont existants à l'entrée de la résidence.





Puis, l'accès à l'immeuble se fait en empruntant une porte.

Un interphone est disposé à l'entrée avec accès par Vigik.

Le hall de l'immeuble

Le sol est doublé d'un carrelage jointoyé d'origine.

Les peintures des murs sont défraîchies.

Du lambris verni est posé au niveau du plafond.



Sur le palier du R+3, le sol et les peintures sont dans un état similaire à celui du rez-de-chaussée.

Il m'a été indiqué par Monsieur LACONME Jimmy, représentant l'agence GUY HOCQUET, de BAGNEUX, que le Syndic gérant l'immeuble est la Société IMMOGIM, située rue des Blains, à BAGNEUX.

J'ai pris attache avec le syndic qui m'a indiqué que les charges prévisionnelles par trimestre étaient de 583.26 euros, soit à l'année 2 333.04 euros, sur un budget annuel voté de 64 000 euros.

Le syndic m'a également transmis la copie du règlement de copropriété en date du 30 mai 1958, ainsi que le règlement de copropriété modificatif en date du 19 janvier 1988. Les copies de ces documents sont annexées au présent procès-verbal de constat.

J'ai également annexé le dossier de diagnostic technique et le descriptif des risques, réalisés par monsieur POTIER expert au sein de la société A.GEO, Géomètres experts SAS.

J'ai inséré au présent procès-verbal de constat un reportage photographique pris par mes soins sur les lieux, étant l'exact reflet de la réalité.

◆◆◆◆

TELLES ONT ÉTÉ MES CONSTATATIONS.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET RÉDIGÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Huissier de Justice
Caroline JARDIN

